



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Alpes

Bureau A.DASEN

Affaire suivie par :

Véronique BRUN

Tél : 04 92 56 57 06

Mél : ce.adasen05@ac-aix-marseille.fr

12 Avenue Maréchal Foch

05000 GAP

Note de service de présentation des dispositifs d'appui aux équipes

En complément des actions conduites à l'échelle des RASED et des pôles ressources, les enseignants peuvent solliciter à l'échelle départementale l'équipe du service de l'école inclusive

➤ Le service de l'école inclusive

DSDEN 05	Enseignants-référents
IEN ASH /DASEN adjointe ce.adasen05@ac-aix-marseille.fr	Secteur Briançon Damien PIOCH: 04 92 20 16 96 ens.ref.briancon@ac-aix-marseille.fr
CONSEILLERES PÉDAGOGIQUES Mme Ferrières cpash05@ac-aix-marseille.fr Mme Anthouard cpash.sei05@ac-aix-marseille.fr	Secteur L'Argentière la Bessée, Guillestre, Embrun Karine POUTOT: 06 01 92 70 31 ens.ref.guildurance@ac-aix-marseille.fr
CDOEA Mme Bucchioni cdoea.egpa@ac-aix-marseille.fr	Secteur Gap et Privé Cassandra PONTICOURT : 04 92 56 57 33 ens.ref.gapnord@ac-aix-marseille.fr
ERDC Mme Bertocchio Gaelle erdcsud@ac-aix-marseille.fr Mme DIDELLE Géraldine erdcnord@ac-aix-marseille.fr	Secteur Champsaur, Gap Fontreyne, La Bâtie-Neuve Valérie MARQUAND : 04 92 56 57 09 ens.ref.gapcentre@ac-aix-marseille.fr
Service de l'école inclusive PIAL AESH Ecoleinclusive05@ac-aix-marseille.fr	Secteur Sud du département Christine LAMBERT: 04 92 56 57 56 ens.ref.gapsud@ac-aix-marseille.fr
MPA Circonscription de Briançon : erun.briancon@ac-aix-marseille.fr Circonscription Gap-Embrun : erun.gap.embrun@ac-aix-marseille.fr Circonscription Gap-St Bonnet : erun.gapstbonnet@ac-aix-marseille.fr Circonscription de Veynes : erun.veynes@ac-aix-marseille.fr	MDPH et Secteur Gap Brigitte PUSTEL ens.ref.gap.mdp@ac-aix-marseille.fr MDPH Nadège COMPERE

➤ Enseignant ressource pour les difficultés de comportement ERDC

Qui est ce ? Enseignant spécialisé qui travaille en lien avec les équipes (pôle ressource, ERSH, EMA sco, Conseiller pédagogique ASH...)

Pour qui ? Intervient au niveau départemental pour les élèves présentant des difficultés comportementales dont l'intensité perturbe fortement la socialisation et l'accès aux apprentissages avec des difficultés à supporter les contraintes du cadre scolaire.

Intervention :

- Observations et temps de travail en classe et en équipe
- Proposition d'outils , pistes d'aides et aménagements pédagogiques
- Participation aux réunions proposées dans la gestion de cette situation

Modalités de saisine : **Saisie par mail** directement. L'inspecteur de la circonscription doit être informé de cette démarche.

Liens :

SECTEUR SUD (PIAL Veynes, Serres, Laragne, Tallard, Gap, Champsaur, La Batie Neuve)
Mme Bertocchio Gaelle erdc sud@ac-aix-marseille.fr

SECTEUR NORD (PIAL Briancon, l'Argentière, Guillestre, Embrun)
Mme DIDELLE Géraldine erdc nord@ac-aix-marseille.fr

➤ Enseignant personne ressource TND 04/05

Un enseignant spécialisé est en cours de recrutement, il interviendra en accompagnement des équipes pédagogiques sur les deux territoires alpins. A cette date les modalités de saisine et d'intervention sont en cours de rédaction et seront diffusées très prochainement.

➤ Equipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation EMASco

Qui est ce ? :Professionnels du Centre Jean Cluzel et APF.

Pour qui ? A destination de l'équipe pédagogique sur tout le département pour soutenir la scolarisation des enfants en difficulté scolaire et / ou en situation de handicap.

Objectifs :

- Apporter conseil, appui et aider la communauté éducative à gérer une situation difficile,
- Effectuer une action provisoire permettant le maintien de la scolarisation d'un élève notifié ou non,
- Conseiller et participer à des actions de sensibilisation pour les professionnels dans le cadre de l'école inclusive

Modalités de saisine : L'enseignant doit compléter la **fiche de saisine EMA SCo** et la renvoyer au service. L'inspecteur de circonscription doit être informé de cette saisine.

Coordonnées :

Responsable : Rachel VALA-VIAUX APF France Handicap 06.80.50.43.95 04.92.52.49.21	Responsable : Thierry VIAL-JAIME 06.85.09.88.34 Claire REVEL 06.22.38.22.21/04.92.44.20.38	thierry.vial-jaime@lespepads.org claire.revel@lespepads.org
Equipe : Dominique MIRALLES 06.32.46.60.45	Equipe : Aurelie Crespel 07.48.75.00.65	aurelie.crespel@lespepads.org pole.enfance.apf.gap@orange.fr

➤ Lien et communication avec la MDPH

Qui contacter ? Les enseignants référents de scolarité handicap sont les personnes qui assurent le lien entre les équipes et la MDPH pour le suivi et le traitement des dossiers. Il est donc impératif de s'adresser à l'ERSH de votre secteur si vous recherchez des informations concernant le traitement des dossiers même pour les reconnaissances en cours notamment dans le cadre d'une première demande.

➤ Orientations scolaires via la MDPH

Constitution du dossier : Les dossiers sont construits en équipe éducative pour la première demande ou en lien avec les ERSH pour les élèves reconnus en situation de handicap

Éléments à prendre en compte : Les familles doivent déposer la demande avec les CERFA, le gevasco et les éléments médicaux.

Calendrier : Toute demande d'orientation scolaire type (ULIS, ESMS, SEGPA) devra avoir été déposée à la MDPH avant **le 31 janvier 2024**. Seuls les dossiers ayant respectés ce calendrier sont assurés d'être pris en considération lors des commissions d'affectation de fin d'année scolaire.

➤ Orientation en SEGPA - CDOEA année 2023-2024

Calendrier : Date de la CDOEA **13 mai 2024**

Demande d'orientation SEGPA avec avis des familles : retour avant le 12 janvier 2024.

Retour des dossiers complets : 12 mars 2024 pour le 1^{er} degré et 15 mars 2024 pour le second degré.

A retenir :

- **La demande d'orientation** doit être signée **par les deux parents** si l'autorité parentale est conjointe.
- **Banque outils** à utiliser pour les **CM2** et le **collège** : l'enseignant propose à son élève de passer le **niveau 2**. Puis, en fonction des compétences réussies ou échouées, l'enseignant propose le niveau 3 ou 1 afin d'affiner l'évaluation.

➤ LPI (livret de parcours inclusif)

Le LPI est désormais l'outil national pour les aménagements pédagogiques au sein des classes : PPRE, PAP et GEVASCO première demande.

La MDPH est désormais connectée au LPI et vient récupérer les GEVASCO 1ère demande au sein de l'application.

Il est donc demandé aux directeurs d'école de fournir aux familles le numéro du livret correspondant au GEVASCO 1ère demande saisi.

➤ MPA

Organisation : Le déploiement des notifications et le SAV sont désormais assurés par les ERUN de circonscription.

Contact : ERUN de circonscription (enseignant ressource sur les usages du numérique)